


Volet B
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

 Réservé
au
Moniteur
belge

26013449

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

13 JAN. 2026

 TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
Greffe

 N° d'entreprise : **0445 272 956**
Nom

 (en entier) : **La Hulpe Rugby Club**

(en abrégé) :

 Forme légale : **Association sans but lucratif**

 Adresse complète du siège : **Avenue Ernest Solvay 43 à 1310 La Hulpe**
Objet de l'acte : Nominations-Démissions

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 juin 2025 :

La majorité des membres effectifs de l'Association est présente et le quorum de présence est donc respecté pour passer à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

I. Démission de Messieurs Yves De Vloo et Bernard Burhin qui ne se représentent pas à leur fonction

L'Assemblée prend acte et confirme la démission, en qualité d'administrateurs, de de Messieurs Yves De Vloo et Bernard Burhin, les remercie chaleureusement pour l'accomplissement de leur mandat et leur octroie décharge complète pour leur mission passée.

L'Assemblée approuve leur retrait et leur octroie décharge à l'unanimité des voix des membres présents.

II. Poursuite de mandats

Madame Anne-Françoise de Moffarts-Bottu et Messieurs Sébastien Wyngaerden et Benoît Moncenix poursuivent leur mandat pour un nouveau terme de 3 ans.

III. Nominations

Les candidats suivants se sont présentés pour la fonction d'administrateur :

-Monsieur Julien Dourte ;

-Monsieur Ryan Godsmark ;

-Monsieur Thibaut Semain.

L'Assemblée générale approuve la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration à l'unanimité et sans réserve. Comme toujours, les mandats sont exercés à titre gratuit.

IV. Procuration spéciale

Il est expressément convenu que l'Association donne mandat à Madame Anne-Françoise de Moffarts-Bottu et à Me Edouard Eeckhout, avocat au sein du cabinet « AVENS Legal » ayant son siège Boulevard du Souverain 100 à 1170 Watermael-Boitsfort (Belgique), avec faculté de substitution ou de délégation, pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives de publicité, de dépôt et d'inscription requises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et/ou, le cas échéant, des instances et autorités compétentes, propres à assurer l'effectivité, la validité et l'opposabilité des décisions des organes de

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

 Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

l'Association ; et notamment la décision de la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale se clôture ce jour à 20 h 30.

Fait à La Hulpe, le 27 juin 2025

Anne-Françoise de Moffarts-Bottu
Présidente et administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).